

Comblen le fossé: le financement de l'égalité entre les sexes

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)

L'UNIFEM est le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. Il offre une aide technique et financière à des programmes et stratégies novateurs visant à promouvoir les droits de la femme, leur participation politique et leur sécurité économique. Il travaille en partenariat avec des agences de l'ONU, des gouvernements et des organisations non gouvernementales (ONG) pour promouvoir l'égalité entre les sexes. Il fait mettre les questions qui concernent les femmes à l'ordre du jour des agendas nationaux, régionaux et mondiaux, encourage les collaborations et fournit une expertise technique sur l'intégration des questions de genre et les stratégies de développement des femmes.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
304 East 45th Street
15th Floor
New York, NY 10017
Tél.: +1.212.906.6400
Fax: +1.212.906.6705
Email: unifem@undp.org
www.unifem.org

Service de liaison avec les organisations non gouvernementales (SLGN)

Le Service de liaison est un programme inter-institutions de l'ONU créé en 1975 pour promouvoir et favoriser une implication constructive et cohérente de la société civile à tous les niveaux du système onusien. Il a pour principales fonctions d'informer et de communiquer sur l'œuvre de l'ONU à l'intention de la société civile, d'appuyer le système des Nations Unies par le biais de relations productives et de partenariats et d'aider les organisations de la société civile qui souhaitent collaborer de façon constructive avec le système des Nations Unies. On trouvera de plus amples informations sur le SLGN sur http://www.un-ngls.org./spip.php?page=sommaire_fr

Service de liaison avec les organisations non gouvernementales (SLGN) Genève

Palais des Nations
CH-1211 Genève 10 Suisse
Téléphone: +41 (0)22 917 20 76
Fax: +41 (0)22 917 04 32
E-mail: ngls@unctad.org

Service de liaison avec les organisations non gouvernementales (SLGN) New York

Room DC1-1106
United Nations, New York NY 10017, USA
Tél.: +1.212.963.3125
Fax: +1.212.963.8712
E-mail: ngls@un.org

Design de Joe Houghton. Imprimerie Westprint Inc. New York 2009



Comblé le fossé: le financement de l'égalité entre les sexes.

Une publication du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales (SLNG)



Nations Unies 2009

Remerciements



L'UNIFEM et le SLGN tiennent à exprimer leur reconnaissance aux personnes suivantes, pour leur contribution à la publication de la présente brochure: Barbara Adams, Zak Bleicher, Nanette Braun, Marina Durano, Beatrice Frey, Joe Houghton, Karen Judd, Gretchen Luchsinger, Laraine Mills, Beth Peoch, Elisa Peter, Anne Rouleau et les animateurs et participants des ateliers de compétences économiques qui se sont tenus pendant la 52 session de la Commission de l'ac conditionnement.

L'UNIFEM et le SLGN aimeraient remercier Françoise Brodsky pour la traduction de l'anglais, et également, l'Overseas Development Institute (ODI) qui leur a permis d'adapter le diagramme qui apparaît à la page sept.

Préface	1
Introduction	3
1. Qu'est-ce que cela veut dire, financer l'égalité des sexes?	4
2. Sur la trace de l'argent: Finances publiques et budgets	6
Sources de financement public	6
Comprendre le cycle budgétaire national	7
Principaux acteurs de la procédure budgétaire	8
Examen des budgets à travers le prisme du genre	9
3. Réalisation des objectifs nationaux: Planification du développement sensible à la dimension de genre	10
4. Engagements internationaux appuyant les stratégies nationales	11
Conventions sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	11
Déclaration et Programme d'action de Beijing	11
Objectif du Millénaire pour le développement n° 3	12
Le Cadre des Objectifs de Développement Durable	12
5. Cohérence de la politique internationale de développement	14
La Conférence internationale sur le financement du développement	14
6. Plaidoyer en faveur du financement de l'égalité des sexes	16
Annexe 1: Questions à poser au sujet des finances publiques et de l'égalité des sexes	17
Annexe 2: 52ème session de la Commission de la condition de la femme: Les conclusions concertées sur le financement de la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes.	22
Notes	31
Références et ressources complémentaires	32





À mi-chemin de la date butoir de 2015 fixée pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, l'année 2008 a été marquée par plusieurs manifestations de haut niveau, culminant avec la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, laquelle s'est tenue à Doha (Qatar) du 29 novembre au 2 décembre. La première de ces manifestations a été la 52^e session de la Commission de la condition de la femme en février-mars, laquelle s'est penchée sur le financement de l'égalité des sexes. Tant lors des séances officielles qu'au cours des manifestations parallèles, des experts genre et en financement ont insisté sur la centralité de l'égalité des sexes dans le processus de développement, et les nombreuses façons de favoriser son financement ont été reprises dans les Conclusions concertées adoptées par la Commission.

C'est dans ce contexte que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales (SLGN) ont uni leurs forces pour produire et présenter une «Collection Compétences économiques» qui établit un rapport entre les questions liées à l'égalité des sexes et les politiques macroéconomiques. Les sujets ont couvert aussi bien l'analyse des alternatives fiscales et monétaires que les différentes façons d'intervenir dans le cycle budgétaire. Ces séances, axées sur le développement des capacités et les activités de plaidoyer, ont été un franc succès. Les participants (des fonctionnaires gouvernementaux et des représentants de la société civile) ont demandé des copies des documents utilisés et ont encouragé l'UNIFEM et le SLGN à produire et propager davantage d'informations et de références sur ces sujets.

L'accueil reçu et l'ardeur avec laquelle les défenseurs de l'égalité des sexes se battent pour modeler des politiques progressistes en matière d'égalité des sexes et en améliorer le financement nous ont poussés à publier le présent document. Celui-ci est destiné aux défenseurs de l'égalité des sexes au sein de la fonction publique ou de la société civile qui participeront à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement à Doha ou aux initiatives de planification, de budgétisation et de suivi du développement dans leur propre pays.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Inés Alberdi'.

Inés Alberdi
Directrice générale
UNIFEM

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Elisa Peter'.

Elisa Peter
Coordonnatrice
SLGN





La présente brochure est destinée à tous ceux qui voudraient mieux comprendre les liens entre égalité des sexes, formulation des politiques d'orientation et financement du développement. Elle montre à quel point il est important de multiplier les options politiques lorsqu'on décide des plans de développement nationaux et elle insiste sur le rôle central des stratégies visant à faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour obtenir des résultats performants en matière de développement.

Au plan national ou international, les défenseurs de l'égalité des sexes peuvent apporter des contributions cruciales aux activités de plaidoyer touchant au financement du développement. Les deux premières sections traitent des budgets nationaux et des processus de planification. Un aperçu des engagements internationaux y afférents occupe la section 3. La section 4 décrit deux accords internationaux importants qui seront revus en 2008: le Consensus de Monterrey sur le financement du développement et la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Tous deux portent sur la coopération internationale au développement, la cohérence des politiques nationales et le space politique et permanent d'interactions entre pays en développement et en développement.

Les deux annexes constituent des outils de plaidoyer pour placer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au centre du développement et de son financement. La première propose une liste de questions qui peuvent s'avérer utiles pour les défenseurs de l'égalité des sexes lorsqu'ils étudient les différentes étapes du processus national de planification du développement. La deuxième contient le texte des Conclusions concertées sur le financement de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes qui ont été adoptées par consensus en 2008 à la Commission de la condition de la femme. Ledit texte contient le langage agréé des États membres, lequel peut s'avérer utile pour un plaidoyer, peu importe le niveau.

La présente brochure, qui s'appuie principalement sur un ensemble de documents préparés pour les présentations sur les Compétences économiques lors de la réunion 2008 de la Commission de la condition de la femme, n'a pas l'ambition d'être exhaustive. Son objectif est de décrire les principaux points d'entrée qui se prêtent à une exploration plus approfondie.

Pour défendre un agenda qui insiste sur les liens intrinsèques entre égalité des sexes et financement du développement, il faudra, dans la plupart des cas, renforcer les capacités analytiques, améliorer les données, accroître la participation et élargir les débats d'orientation nationaux et internationaux. Tout cela est réalisable et nécessaire, et étant donné ce qui est en jeu, doit être mis en place au plus tôt. Tant que l'égalité des sexes ne constituera pas une préoccupation centrale des plans nationaux, des engagements internationaux et des décisions gouvernant les finances publiques, un développement équitable et durable restera hors de portée.

Que signifie «financer l'égalité des sexes?»



Le financement de l'égalité entre les sexes est un élément crucial du débat sur le financement du développement¹. Toutes les politiques économiques et de développement, qu'elles soient nationales ou internationales, affectent les femmes, soit parce qu'elles font progresser l'égalité des sexes soit parce qu'elles y font obstacle. De même, une croissance économique et un développement humain durables reposent sur une égale participation de la population féminine à l'économie. Les choix politiques et le financement du développement doivent donc répondre aux besoins des hommes comme des femmes.

Deux arguments fondamentaux lient les finances publiques et les objectifs ayant trait à l'égalité des sexes. Le premier est le respect des droits de la femme, tel que promis dans des myriades d'accords et lois internationaux ou nationaux. Le second est qu'il est plus productif et plus avantageux d'offrir à tous les membres de la société la possibilité de participer aux activités économiques et de s'assurer qu'ils ont les capacités nécessaires pour le faire. Ainsi, selon l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique 2007, les disparités entre les sexes coûtent 80 milliards de dollars par an à la région, principalement à cause de différences sexospécifiques dans l'emploi et l'éducation.

L'effet multiplicateur de l'égalité des sexes est à présent reconnu. L'abaissement des barrières sociales, économiques et politiques auxquelles sont confrontées les femmes a pour résultat de prolonger leur scolarité, de faire baisser la mortalité infantile et d'atténuer leur vulnérabilité par rapport au VIH et au sida. Une plus grande participation des femmes à la vie active réduit la pauvreté grâce à une augmentation de la productivité et des revenus.² Par contre, la discrimination systématique à l'égard des femmes et des filles, notamment dans les pays les plus pauvres, empêchera beaucoup de nations d'atteindre les cibles liées à la pauvreté dans les Objectifs de Développement durable.³

Les finances publiques restent la source la plus significative de financement de l'égalité des sexes et des politiques d'orientation sociales. Ce sont les politiques macroéconomiques, les budgets et les plans nationaux de développement qui déterminent comment recueillir ou dépenser ces ressources. Il est donc crucial de participer à ce type de processus pour promouvoir l'égalité des sexes. Les militants et économistes féministes réfutent depuis longtemps la pratique bien ancrée de considérer que ceux-ci sont neutres en termes de genre, et il existe encore de nombreuses résistances à considérer les implications sexospécifiques de certaines questions, tel que leur impact économique et social sur le bien-être des femmes.

La croissance économique est toujours considérée comme l'élément clé du développement, de la réduction de la pauvreté et des avancées en matière d'égalité des sexes. Beaucoup de stratégies nationales de développement ne prennent en compte que la croissance économique et la stabilité financière, maintenues en partie grâce à un contrôle étroit de l'inflation comme l'exigent souvent les institutions internationales telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

(FMI). Cette approche tend à avoir des effets négatifs sur l'emploi et à restreindre les services sociaux. Elle a aggravé les disparités et fait reculer le développement humain dans beaucoup de pays. La discrimination des genres démontre que les femmes sont souvent les premières et les plus fortement affectées par de telles politiques. Selon une approche différente, il serait possible, d'abord, d'établir la primauté de l'égalité hommes-femmes et d'autres objectifs de développement, pour ensuite aligner les décisions politiques et financières en conséquence.

Pour comprendre comment les options en matière de politiques et de financement public peuvent faire progresser l'égalité entre les sexes, il faut acquérir des connaissances sur plusieurs fronts, à savoir: la collecte et la distribution des ressources, les flux financiers et leurs types, les contextes nationaux et internationaux, les objectifs des cadres macroéconomiques et des politiques sociales et le degré de cohérence entre les politiques économiques et sociales. Les processus ayant trait aux finances publiques, telles que le budget, sont souvent considérés comme des matières techniques, mais ils font partie d'un tableau politique et social plus large. Ils sont donc sujets à interprétation ou à des actions de sensibilisation, notamment pour défendre l'égalité des sexes.

Financer l'égalité entre les sexes, ce n'est pas seulement prévoir des ressources ou des fonds pour des institutions comme les associations nationales de femmes, les organisations et réseaux de femmes et les projets touchant à l'égalité des sexes. Pour obtenir des changements profonds et durables, le financement de l'égalité entre les sexes doit comprendre l'élaboration et la mise en œuvre de politiques économiques qui donnent aux individus des deux sexes un accès à un emploi décent, à la sécurité alimentaire et à l'assurance et la protection sociales. Avec une politique judicieuse et des ressources adéquates, les pays devraient parvenir tant à appuyer des activités ciblées promouvant l'égalité des sexes qu'à opérer une véritable réorientation en direction d'une économie équitable.

Pour comprendre le cycle de vie des finances publiques, il faut savoir d'où viennent les fonds, qui décide de leur utilisation, quels sont les plans et choix politiques qui les guident, comment on les dépense et quels sont les mécanismes de suivi qui sont en place et qui sont utilisés. L'analyse des questions de genre et les activités de plaidoyer relatives à l'égalité hommes-femmes peuvent intervenir à toutes les étapes de ce processus. Dans cette section, nous aborderons les budgets nationaux, même si on retrouve nombre de ces structures et concepts aux niveaux régionaux ou locaux.



Sources de financement public

De façon générale, il y a deux sources de financement pour les budgets publics: nationales ou externes. Celles-ci comprennent habituellement, en tout ou en partie:

1. Ressources nationales
 - a. Impôt sur le revenu, impôt sur la consommation, droits de douane, impôt foncier, impôt des sociétés etc.
 - b. Privatisation et vente de biens publics
 - c. Redevances dans les secteurs de l'éducation ou de la santé, péages autoroutiers, taxes d'administration et autres redevances pour services publics
2. Ressources externes
 - a. Aide publique au développement (APD) même si les montants ne sont pas tous destinés directement aux budgets publics
 - b. Prêts de la Banque mondiale et des banques régionales de développement, du FMI et de banques commerciales
 - c. Recettes fiscales prélevées sur les flux commerciaux et de capitaux privés, y compris les investissements étrangers directs (IED)

Les pouvoirs publics gèrent ces ressources en accord avec leurs politiques macro-économiques ou commerciales. Les politiques macro-économiques conditionnent la mobilisation des ressources nationales, modèrent la masse monétaire et influent sur le niveau des dépenses publiques. Elles agissent comme leviers afin de lever ou d'abaisser les barrières de différents types de flux financiers. Les politiques commerciales gouvernent les interactions entre les économies nationales et internationales. Ces deux types de politiques peuvent être modelés par des accords internationaux et des suggestions de la communauté internationale.

La formulation des politiques variant d'un pays à l'autre, elle influe sur l'utilisation des deniers publics. Elle peut être soumise aux fluctuations de l'opinion publique nationale ou sujette à des degrés variables de coordination entre les différentes branches du gouvernement ou entre les pouvoirs publics et les bailleurs internationaux. Elle dépend en grande partie des priorités nationales en matière de développement et de la nature de l'économie nationale, qui détermine en partie le type de financement qui sera nécessaire. Pour beaucoup de pays à faible revenu, l'APD et l'annulation de la dette sont des priorités. Les économies émergentes focaliseront plus, parce qu'elles en ont la capacité, sur l'attraction des capitaux privés et l'incitation aux échanges commerciaux.⁴

Comprendre le cycle budgétaire national

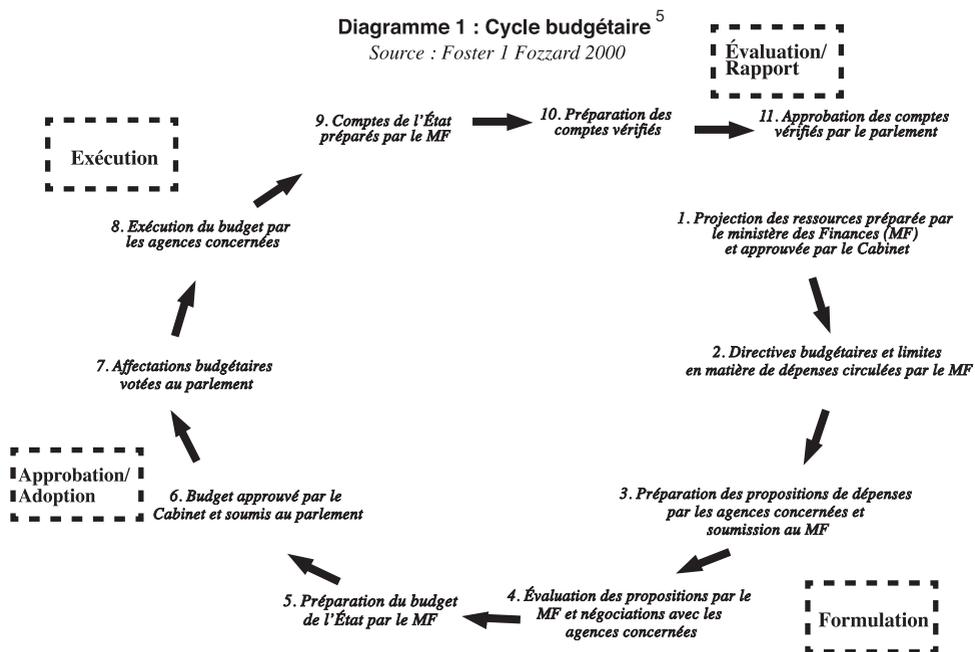
Dans la mesure où ils sont déterminants pour l'accès de la population aux services et aux ressources, les budgets du secteur public national représentent bien plus qu'une tentative d'équilibrer revenus et dépenses. La rédaction du budget est l'occasion

d'intégrer les priorités économiques et sociales et d'aligner la planification nationale sur les engagements pris en matière de droits de l'homme et de développement humain, dont l'égalité des sexes.

Pendant tout le cycle budgétaire, les défenseurs de l'égalité des sexes peuvent suivre l'allocation et la distribution aux entités gouvernementales des ressources destinées aux programmes et services publics. Bien que les budgets nationaux opèrent tous différemment en fonction du contexte et du pays, il est possible d'imaginer un modèle générique de cycle budgétaire de base (voir diagramme 1)

Diagramme 1 : Cycle budgétaire⁵

Source : Foster 1 Fozzard 2000



Quand on analyse le diagramme, il importe de noter que :

- de petites mesures répétitives interviennent entre chaque phase
- la durée du cycle diffère d'un pays à l'autre
- la planification du budget dure plus longtemps que le cycle budgétaire lui-même
- des ministères différents interviennent à chaque étape du cycle
- la décentralisation administrative n'est pas prise en compte

Principaux acteurs de la procédure budgétaire

Préparations et directives budgétaires: ministère des Finances

Le ministère des Finances est souvent le principal acteur du cycle budgétaire. Il est chargé de prévoir les recettes nationales et les flux financiers externes qui soutiennent le budget, ainsi que les obligations financières telles que le service de la dette et les pensions. Ces provisions dépendent des perspectives économiques et des options en matière de financement. L'afflux d'aide internationale et les obligations des donateurs, telles que le paiement d'intérêts et la restructuration de la dette, peuvent constituer des facteurs importants. S'il décide d'emprunter à nouveau à des acteurs externes comme le FMI ou la Banque mondiale, le pays devra peut-être respecter des objectifs et conditions macroéconomiques relatifs à la gestion du secteur public.

Propositions de dépenses: ministères ou agences concernés

Les ministères concernés ayant dans leurs attributions certains secteurs sociaux et économiques – santé, éducation, affaires féminines etc. – formulent des propositions de programmes et de services et en chiffrent les coûts.

Budget général: Cabinet ou son équivalent

Le cabinet publie le budget national proposé.

Approbation du budget: parlement/corps législatif

En général, c'est le parlement qui approuve le budget en dernier ressort et prend en charge la vérification des dépenses.

Dépenses: ministères ou agences concernés

Chaque ministère contrôle les dépenses pour sa part de budget. Souvent, les donateurs internationaux s'adressent directement aux ministères pour des questions de développement spécifiques, et ils peuvent peser sur les dépenses et la fourniture de services. D'autres préfèrent à présent que leur appui sectoriel soit versé aux budgets nationaux plutôt qu'aux programmes ou projets gérés par le donateur lui-même. Cela donne aux ministères concernés une plus grande latitude dans leurs choix programmatiques et leur planification, quoique de larges infusions internationales risquent aussi d'introduire un déséquilibre au niveau national en détournant l'attention de problèmes qui sont tout aussi pertinents ou reliés entre eux.

Audit: vérificateur indépendant et approbation du parlement

Il s'agit de surveiller que les dépenses concordent bien avec les intentions du gouvernement.

Examen des budgets à travers le prisme du genre

L'analyse budgétaire sexospécifique est un outil qui permet d'évaluer les rentrées budgétaires et les dépenses en fonction de leur impact sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes. Il s'agit d'examiner en quoi l'impact du budget sur les femmes et les filles diffère de son impact sur les hommes et les garçons, afin de le rendre plus sensible à la dimension de genre. Cela permet d'identifier les disparités et d'exiger des pouvoirs publics qu'ils respectent leurs engagements envers les femmes.

L'analyse budgétaire sexospécifique n'implique pas la création d'un budget séparé pour les femmes. Elle peut nécessiter d'envisager les finances publiques différemment. Pour définir les variations entre les membres masculins et féminins d'un ménage, par exemple, l'analyse budgétaire sexospécifique remet en cause les théories économiques traditionnelles qui considèrent que le ménage constitue l'unité d'analyse la plus petite et elle introduit des questions trop longtemps négligées comme le travail non rémunéré des femmes et l'économie des soins. L'analyse budgétaire en fonction du genre constitue donc un bon outil pour circonscrire les choix politiques qui font du tort aux femmes ou, au contraire, qui les aident.

L'examen d'un budget à travers le prisme du genre comprend plusieurs éléments:

- Examen des questions de genre dans au moins un secteur économique ou social
- Analyse de la pertinence du/des cadre(s) stratégiques existants
- Déterminer si les ressources afférentes sont suffisantes pour réaliser les objectifs qui ont été fixés
- Examen de la façon dont les ressources sont utilisées, notamment à partir de données ventilées par sexe, afin de déterminer les impacts potentiellement différents sur les hommes et les femmes
- Évaluation des impacts à long terme sur les hommes et les femmes
- Proposer des stratégies visant à corriger les déséquilibres qui perpétuent l'inégalité entre les sexes.

Réalisation des objectifs nationaux: Planification du développement sensible à la dimension de genre

Beaucoup d'États ont recours aux documents de planification nationale pour décider de leurs grandes orientations et définir les dépenses prioritaires. Un plan national de développement est un schéma directeur présentant des stratégies pour un ensemble de questions et établissant des connexions entre les objectifs de développement économique et humain. Le choix des orientations devrait être fait en conjonction avec le cycle budgétaire et les allocations devraient s'aligner sur les objectifs correspondants. En général, les différentes étapes de la planification comprennent la rédaction, suivie de l'approbation par le parlement, la mise en œuvre, le suivi et les rapports.

Les plans sont souvent l'œuvre des décideurs politiques, lesquels consultent parfois la société civile et autres acteurs, avec des contributions des donateurs internationaux. Ils fixent des cadres à court, moyen ou long terme. Certains ministères ou agences gouvernementales peuvent se charger d'élaborer et appliquer des stratégies relatives à des secteurs sociaux ou économiques précis. Il arrive que ces plans sectoriels soient liés aux plans nationaux, mais ce n'est pas toujours le cas. Il peut également y avoir des plans de développement locaux ou régionaux, dont le niveau de coordination avec les plans et ressources nationales varie.

Comme elle représente un cadre global, la planification nationale du développement offre de nombreuses opportunités de placer l'égalité des sexes au centre des politiques économiques ou de développement du pays, notamment en insistant sur la conformité avec la législation existante et les engagements internationaux. Une analyse sexospécifique approfondie est nécessaire à chaque étape de la planification pour renforcer les approches sensibles à la dimension de genre. Pour qu'ils soient performants, les plans doivent s'appuyer sur une analyse sexospécifique des différents secteurs économiques et sociaux tirées de données qualitatives et quantitatives ventilées par sexe définissant les groupes cibles et guidant l'élaboration de stratégies répondant à leurs besoins. Les défenseurs des droits de la femme peuvent faire œuvre de sensibilisation et obtenir un consensus public et politique pour que le processus de planification ait pour objectif principal l'égalité des sexes.

L'une des difficultés que l'on rencontre lorsqu'on veut améliorer la planification sensible à la dimension de genre, c'est l'absence d'experts se spécialisant à la fois dans l'analyse sexospécifique et la planification du développement. Des activités et formations destinées aux praticiens du développement et aux défenseurs des droits de la femme qui utilisent les synergies entre ces deux spécialités ne pourraient qu'améliorer la qualité de l'expertise en la matière.

En général, une planification du développement sensible à la dimension de genre prend en compte autant les points qui doivent figurer dans le plan que le processus qui y conduit. Une planification faisant place aux femmes favorise une gouvernance transparente et participative en impliquant une large gamme d'acteurs, dont des parlementaires, la société civile et des spécialistes de l'égalité des sexes. Une participation plus large ouvre l'espace politique aux aspects techniques de la planification et de la rédaction du budget et permet aux femmes et autres parties prenantes d'apporter des contributions importantes qui se reflèteront dans le résultat final.

Il est essentiel que les informations, données et analyses soient rendues accessibles. Il est tout aussi important d'améliorer le financement des organisations de la société civile qui ont un rôle d'observateur afin que l'appropriation démocratique du développement et du processus budgétaire ait un caractère légitime et durable aux yeux des acteurs tant nationaux qu'internationaux.

Engagements internationaux appuyant les stratégies nationales



Les États Membres des Nations Unies ont affirmé l'importance de l'égalité entre les sexes en s'engageant au plus haut niveau à travers un certain nombre de conventions et accords internationaux. Même si aucun pays ne peut se vanter d'en appliquer intégralement toutes les dispositions, de nombreux aspects en ont été adoptés dans chaque pays par le truchement de nouvelles lois, politiques et allocations budgétaires et ils ont été intégrés dans le travail de plaidoyer des associations nationales et sous-nationales.

Certains accords internationaux encouragent tout particulièrement le financement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Ils peuvent servir d'outils pour faire campagne dans la sphère de la planification nationale du développement et des finances publiques.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979 et est entrée en vigueur le 3 septembre 1981. À l'heure actuelle, 185 pays (soit 90 pour cent des États membres de l'ONU) en sont parties.

Souvent décrite comme une déclaration internationale des droits des femmes, la CEDEF définit ce qu'est la discrimination à l'égard de celles-ci⁶ et propose des actions nationales pour y mettre fin. La convention est le document de base qui permettra d'arriver à l'égalité des genres en garantissant que tous aient également accès à la vie publique et politique, à l'éducation et à la santé. Les articles 11, 13 et 14 traitent du droit des femmes à la non-discrimination dans les domaines de l'emploi et des activités politiques et sociales. L'article 14 met en lumière les défis particuliers auxquels font face les femmes des zones rurales, ainsi que leurs apports économiques vitaux.

Les États parties à la convention conviennent de prendre toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives ou des mesures temporaires spéciales, pour que les femmes puissent jouir de tous leurs droits et libertés fondamentaux.

Pour plus d'informations:

<http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm>

Déclaration et Programme d'action de Beijing

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont été adoptés par consensus lors de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995. Celle-ci avait pour thèmes l'égalité, la paix et le développement dans une perspective de genre. Elle insistait sur les liens fondamentaux qui existent entre les avancées en faveur des femmes et les progrès bénéficiant à l'ensemble de la société.

Le Programme d'action de Beijing porte sur douze domaines d'action critiques et établit des cibles délimitées dans le temps qui engagent les nations dans des domaines comme la santé, l'éducation, la prise de décision et les réformes juridiques, dans le but ultime d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dans la vie privée comme dans la sphère publique. Le financement de l'égalité des sexes est abordé dans le premier domaine critique, à savoir «le fardeau persistant, et même croissant, de la pauvreté qui pèse sur les femmes», lequel énumère les mesures que les pouvoirs publics, les institutions financières ou de développement multilatéral et les organisations de la société civile peuvent prendre, eu égard aux «politiques macro-économiques et [aux] stratégies de développement répondant aux besoins et aux efforts des femmes visant à améliorer leur situation».

Pour plus d'informations:

<http://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/docs/prgaction.pdf>

Objectif du Millénaire pour le développement n° 3

Le troisième Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) est de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. C'est l'un des huit OMD cités dans la Déclaration du Millénaire adoptée par 189 nations en 2000. Ceux-ci portent sur les principaux problèmes de développement dans le monde, avec 2015 comme date butoir pour leur réalisation.

La Déclaration du Millénaire s'appuie sur les engagements les plus importants pris à des conférences et sommets internationaux relatifs au développement au cours des années 1990. Elle reconnaît les liens qui existent entre l'égalité des sexes et le développement, surtout pour la réduction de la pauvreté. Ce concept a été renforcé au Sommet mondial de 2005⁷, qui a relevé le rôle central que joue l'égalité des genres dans la sécurité et le développement humains. Le document final du Sommet comprend des engagements en termes de droit du travail et de droit à la terre et à la propriété pour les femmes, ainsi que d'accès à la santé génésique et d'élimination de la violence à l'égard des femmes.⁸ Le Sommet affirmait que la réalisation de ces objectifs dépend de la pleine application du Programme d'action de Beijing et de son examen quinquennal.

Les OMD comprennent des cibles quantifiables délimitées dans le temps et assorties d'indicateurs permettant d'en suivre la réalisation. En 2005, le Secrétaire général a recommandé d'ajouter d'autres cibles et indicateurs, ce qui a permis d'établir un nouveau cadre qui constitue une étape importante sur la voie de l'égalité entre les sexes.⁹ Celui-ci insiste sur la réalisation du plein emploi, lequel doit être productif et décent pour tous (y compris les femmes) et propose de nouvelles cibles pour la santé génésique et l'accès aux traitements du VIH/sida. Il exige également un recours à des données statistiques et à des indicateurs qui s'y prêtent.

Des progrès rapides en matière d'égalité des sexes sont d'autant plus vitaux que l'inquiétude grandit quant à la réalisation des OMD. Les défenseurs des droits de la femme peuvent se servir de cet argument et s'efforcer de lier les OMD aux autres grandes politiques actuelles, que ce soit au niveau national ou international, y compris l'application et le suivi du Programme d'action de Beijing et tous les aspects du financement du développement.

Pour plus d'informations:

<http://www.un.org/french/millenniumgoals/>

Le Consensus de Monterrey

Le Consensus de Monterrey, adopté par 140 signataires lors de la Conférence internationale sur le financement du développement en 2002, représente la première tentative, par les États membres des Nations Unies et la communauté internationale, d'intégrer les affaires commerciales, monétaires et financières au sein d'un cadre unique dans l'espoir d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement. Le Consensus se décline en six thèmes relatifs au financement du développement: mobilisation des ressources nationales, mobilisation d'apports internationaux privés, commerce international, aide publique au développement, dette extérieure et questions systémiques.

Le Consensus porte sur les politiques macroéconomiques et son préambule ne fait que peu référence au développement sensible à la dimension de genre. Dans sa section sur la mobilisation des ressources nationales, il recommande des investissements faisant place aux femmes pour les infrastructures économiques et sociales de base, les services sociaux et la protection sociale. Le consensus appelle également à la formulation de cadres d'orientation qui améliorent la croissance et la distribution, augmentent la productivité et autonomisent les femmes. La section recommandant une plus grande cohérence des systèmes internationaux encourageant le développement suggère d'intégrer les perspectives de genre dans les politiques de développement à tous les niveaux.

Pour plus d'information:

<http://www.un.org/french/esa/ffd2002/index.html>



Cohérence des politiques d'orientation et espace politique



Le Consensus de Monterrey visait à corriger l'absence de cohérence entre les grandes orientations commerciales et financières et les objectifs relatifs au développement humain. Pour certains, ce débat sur la cohérence devrait englober les droits de l'homme et l'environnement durable.

Les débats d'orientations sont souvent influencés par l'espace politique, défini comme la gamme de choix politiques qui s'offrent aux États pour défendre leurs priorités en matière de développement. Les facteurs qui peuvent restreindre l'espace politique comprennent les clauses dites de blocage des accords commerciaux internationaux, les obligations encourues au titre de la dette extérieure ainsi que diverses conditionnalités. Par exemple, les États se soucient plus de savoir si leurs politiques d'orientation sont conformes à leurs engagements commerciaux qu'à leurs obligations en matière de droits de l'homme.

Un espace politique accru donnera aux pouvoirs publics la possibilité de mettre en place des politiques progressistes en matière d'égalité des sexes. En symbiose avec la cohérence des politiques d'orientation, cela permettra de tenir pleinement compte de l'égalité des genres dans le domaine du développement.

La Conférence internationale sur le financement du développement

La Conférence internationale sur le financement du développement mentionnée plus haut a constitué une étape majeure dans la conceptualisation de l'adéquation entre les politiques d'orientation et l'espace politique. Le Consensus de Monterrey vise à rapprocher les orientations économiques et les objectifs de développement humain et à combiner toutes les sources de financement du développement, en mettant fortement l'accent sur la nécessité d'un leadership des pays en développement et d'une appropriation par ceux-ci des stratégies de développement et de l'allocation des fonds. Dans sa section sur les questions systémiques, le Consensus de Monterrey exhorte les États et institutions à améliorer la cohérence des politiques et programmes aux niveaux national et international et insiste sur le besoin absolu d'une bonne coordination des politiques macroéconomiques visant à appuyer le développement.

Comme l'a stipulé l'Assemblée générale, une conférence de suivi est prévue à Doha (Qatar) du 29 novembre au 2 décembre 2008 pour examiner les résultats du Consensus de Monterrey. Les préparatifs de cette conférence ont compris un examen de la mise en œuvre de chacun des chapitres du Consensus. Les résultats seront repris dans le document final, qui sera négocié au cours de la conférence. Le processus a impliqué de nombreuses parties prenantes, dont les Institutions de Bretton Woods, le secteur privé et la société civile en plus des États membres des Nations Unies.

Des voix se sont élevées pendant la procédure d'examen pour s'inquiéter de l'absence de cohérence, des défis au niveau de la gouvernance économique internationale et du fait que les recommandations contenues dans le Consensus de Monterrey n'ont pas été traduites en une gamme complète d'actions gouvernementales.

Le Consensus de Monterrey et le processus de financement du développement ont donné un nouvel élan à la politique de l'aide mais aussi à la question de l'efficacité de celle-ci. Ces dernières années, l'efficacité de la coopération internationale au développement et son impact sur la cohérence des politiques nationales ont soulevé des inquiétudes de plus en plus fortes. L'APD peut représenter une part importante de certains budgets nationaux, en particulier dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables. Lorsqu'elle n'est pas adéquate, que les décaissements sont aléatoires ou que des conditionnalités s'y attachent, elle restreint les options et choix politiques nationaux. Les États membres des Nations Unies ayant signé le Consensus ont convenu de coopérer «plus étroitement à l'amélioration des politiques et des stratégies de développement, aux niveaux national et international, afin d'accroître l'efficacité de l'aide apportée.» Suite à cet accord, le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE-CAD) a entamé un processus qui a débouché sur la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Adoptée en 2005, cette déclaration a pour objectif de mener «des actions ambitieuses, se prêtant à un suivi, afin de réformer nos modalités d'acheminement et de gestion de l'aide» afin d'arriver à «la réduction de la pauvreté et des inégalités, la consolidation de la croissance, le renforcement des capacités et l'accélération des avancées vers les OMD.» Les signataires ont souscrit à cinq principes: faire progresser l'appropriation nationale, harmoniser les pratiques et priorités des donateurs et créditeurs en matière d'aide, les aligner sur les stratégies nationales, gérer les résultats du développement et les responsabilités mutuelles en ce qui concerne l'efficacité de l'aide.

Pendant le processus qui a conduit au Forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide, lequel devait dresser un bilan de la Déclaration de Paris et de ses principes, des questions ont été soulevées concernant le lien entre l'efficacité de l'aide et celle du développement. Celles-ci couvraient toute une série de points, dont la nécessité de renforcer les engagements à déployer l'aide, la réduction des conditionnalités, une meilleure prévisibilité des flux d'aide et accorder une attention plus prononcée aux questions intersectorielles. Les cibles et indicateurs servant à mesurer les avancées ont également fait l'objet de critiques, car ils ne font aucune référence à l'égalité des sexes et insistent plus sur les obligations des pays bénéficiaires que sur celles des pays donateurs.¹⁰ Ils s'inspirent aussi de l'indice d'évaluation des politiques et institutions nationales de la Banque mondiale, qui insiste plus sur les orientations macroéconomiques et fiscales, la politique de la dette et une gouvernance fondée sur les règles que sur la réalisation du développement humain. Ces contradictions suggèrent que des activités de plaidoyer restent nécessaires pour que la cohérence des politiques nationales et internationales soit améliorée et l'efficacité de l'aide renforcée.

Plaidoyer en faveur du financement de l'égalité des sexes



Une croissance économique et un développement humain durables reposent sur la participation des femmes aux activités économiques et ce, au même titre que les hommes. Pour cela, les États doivent prendre des engagements plus solides et plus durables en faveur de l'égalité des sexes dans un large éventail de domaines, dont l'élaboration des budgets nationaux et la mise en place de politiques fiscales, la collecte de données et les dépenses. Toutes ces activités doivent s'appuyer sur des données ventilées par sexe. Quant aux partenaires du développement, y compris les donateurs bi- ou multilatéraux, ils doivent soutenir ces stratégies.

Les défenseurs de l'égalité des sexes ont été extrêmement efficaces et productifs à tous les niveaux (local, national et international) et ils ont réussi à faire adopter et à utiliser des accords internationaux qui font avancer la cause des femmes. Outre le fait qu'ils instaurent des normes, ces accords constituent d'excellents outils pour que les militants des droits de la femme et d'autres puissent exiger que les priorités et ressources nationales prennent en compte le financement des droits de l'homme et l'égalité des sexes.

Les liens entre égalité des sexes et financement du développement ne se limitent pas à l'accès des femmes à des fonds, que ce soit pour des programmes publics ou pour les activités des associations féminines, même si ceux-ci sont importants. L'égalité des sexes fait partie intégrante de tous les aspects du développement, car la structure d'une économie et ses flux monétaires peuvent perpétuer les inégalités, et notamment la discrimination à l'égard des femmes. Pour que l'égalité des sexes devienne réalité, il faudra des stratégies transformatrices et non seulement des réponses isolées.

Comme il a été dit dans l'introduction, la présente brochure ne prétend pas être exhaustive. Son objectif est de décrire les principaux points d'entrée qui se prêtent à une exploration plus approfondie. Elle constitue un outil qui permettra aux défenseurs de l'égalité des sexes de porter leurs activités de plaidoyer dans des sphères différentes et potentiellement transformatrices. Pour ceux qui travaillent dans ce domaine, cette brochure établit les connexions plus larges dont ils auront besoin pour clarifier et renforcer les liens intrinsèques entre égalité des sexes et financement du développement.

Pour arriver à un développement équitable et durable, il faudra que l'égalité des sexes et la autonomisation des femmes deviennent des éléments centraux dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement ainsi que des politiques économiques et du financement y afférents.



Questions à poser au sujet des finances publiques et de l'égalité des sexes

Pour aider les lecteurs à mettre en pratique les informations contenues dans les chapitres précédents, les pages ci-dessous proposent une série de questions qui pourront aider les défenseurs de l'égalité des sexes à passer en revue les finances publiques et la planification du développement. Les scénarios nationaux diffèrent considérablement entre eux, sous l'influence de facteurs comme le climat politique et la santé de l'économie. Qu'on les utilise toutes ou non (ou qu'on en ajoute d'autres qui conviendront mieux à un contexte national donné), les questions ci-dessous peuvent servir de point de départ pour obtenir une vue d'ensemble approximative du fonctionnement des finances publiques, mettre en évidence les lacunes liées à la question de l'égalité des sexes et définir les points d'entrée les plus efficaces pour les activités de plaidoyer.

Qui décide comment les recettes publiques sont perçues et comment elles sont utilisées?

1. Quels sont les ministères ou autres agences gouvernementales impliqués dans la rédaction des politiques d'orientation qui guident la gestion des ressources publiques (recettes budgétaires, planification, dépenses publiques)?
2. Disposent-ils d'experts techniques équipés pour procéder à une analyse sexospécifique? A t-elle lieu? Est-elle appliquée à toutes les étapes (recettes, planification et dépenses) ou est-elle plus courante pour certains aspects que pour d'autres?
3. Les ministères ou autres agences gouvernementales recueillent-ils des données sensibles à la dimension de genre et évaluent-ils les politiques en fonction de leur impact sur les femmes?
4. Ya-t-il un réel dialogue entre les différents ministères impliqués dans les finances publiques, notamment ceux des Finances et de la Planification, et les associations nationales de femmes? Se déroule-t-il de façon officielle ou informelle? Quels résultats a-t-il produits par le passé?
5. Le genre est-il mieux pris en compte dans certains secteurs que dans d'autres? Si oui, ceux-ci fournissent-ils des points d'entrée pour étendre le champ des activités de plaidoyer en faveur de l'égalité des sexes?
6. Quel rôle les branches exécutive et législative jouent-elles dans l'approbation des politiques en matière de finances publiques (recettes, planification et dépenses)?
7. Ya-t-il délibération au sein de commissions législatives avant que le parlement n'ouvre le débat sur une question donnée? Le corps législatif a-t-il à sa disposition des mécanismes requérant un suivi régulier des progrès accomplis dans la mise en application d'une nouvelle législation?
8. Quels sont les motifs et contraintes politiques à l'œuvre? Le fait qu'un parti politique ait mis l'égalité des genres à son programme est un exemple de motif alors que

des liens avec un lectorat socialement conservateur pourrait être un exemple de contrainte.

9. Comment les défenseurs des droits de la femme peuvent-ils intervenir dans les prises de décision politiques ou gouvernementales? Quels sont les canaux officiels ou informels? Y a-t-il un groupe parlementaire féminin ou son équivalent, ou une série de points de contact sur les questions de genre au sein de l'appareil gouvernemental avec qui les défenseurs non gouvernementaux de l'égalité des sexes peuvent collaborer?
10. Des engagements ont-ils été pris pour accroître les capacités des acteurs gouvernementaux ou non gouvernementaux, afin qu'ils puissent procéder à une analyse et un suivi sexospécifiques des politiques publiques en matière de dépenses? Est-ce que ceux-ci peuvent servir de levier?

D'où viennent les fonds?

1. Quels types d'impôt sont perçus au niveau national, régional et local? Il peut s'agir d'impôts sur le revenu, sur les sociétés, sur les salaires, de taxe sur la valeur ajoutée et/ou d'impôt de succession.
2. Quelles sont les politiques qui guident les décisions en matière de perception de taxes et d'impôts? Y a-t-il eu une évaluation de leur impact sur différents groupes de population pour en vérifier l'équité? En particulier en ce qui concerne l'égalité des sexes?
3. Est-ce que la structure des impôts sur le revenu est influencée par des préjugés à l'égard des femmes? Par exemple, la participation des femmes mariées au marché du travail formel ou celle des hommes au travail domestique non rémunéré sont-elles découragées?
4. Est-ce que la structure de l'impôt sur les sociétés favorise ou, au contraire, pénalise les entreprises qui, par leur type ou leur taille, attirent surtout les femmes?
5. Est-ce que les articles du code des impôts concernant la taxe sur la valeur ajoutée ou autres taxes de consommation distinguent les produits de première nécessité des produits de luxe ou optionnels? Est-ce qu'ils prévoient des taxes à taux unique régressives qui s'appliquent à tous sans distinction et absorbent donc un pourcentage plus important des revenus des ménages plus pauvres? Peut-on établir des liens entre certaines taxes et les habitudes d'achat des femmes suggérant que ces taxes représentent un fardeau plus lourd pour ces dernières?
6. Les services publics sont-ils payants? Est-ce que cela a un effet sur l'accès des femmes à ces services? Les redevances sont-elles progressives, c'est-à-dire qu'elles augmentent en fonction des revenus?
7. Est-ce que les redevances touchent de façon disproportionnée des services dont les femmes ont besoin? Est-ce qu'elles ne font qu'aggraver des schémas discriminatoires? Par exemple, les ménages pauvres qui doivent payer des frais scolaires auront plutôt tendance à envoyer leurs fils à l'école. Si l'eau coûte cher localement, les femmes sont obligées de trouver des options moins onéreuses mais plus éloignées, ce qui augmente le poids du travail non rémunéré.
8. Est-ce que les pouvoirs publics empruntent des fonds pour des projets d'investissement économiques et sociaux ciblés, soit sur le marché international du crédit, soit auprès d'institutions internationales spécialisées dans le développement comme la Banque mondiale? Quels sont les projets que ces emprunts financent? Qui en bénéficie, directement ou indirectement?
9. Quels sont les termes des emprunts? Sont-ils assortis de prescriptions relatives au développement? Comprennent-ils des stipulations spécifiques en matière

d'égalité des sexes? Comprennent-ils des mécanismes de suivi pour évaluer les répercussions sur l'égalité des genres? Est-ce que le poids de la dette encourage des choix macroéconomiques qui favorisent la maîtrise des déficits publics au détriment de la fourniture de services sociaux ou d'investissements dans la croissance du marché du travail? Est-ce que les femmes perdent des services ou des opportunités d'emploi décent à un taux plus rapide que les hommes?

10. Dans les pays où l'emprunt privé est en augmentation, y a-t-il des répercussions sur les femmes si le resserrement des marchés du crédit réduit la masse monétaire? Des systèmes de protection financière ont-ils été mis en place? Ceux-ci tiennent-ils compte des menaces qui pèsent plus particulièrement sur les femmes?
11. Quel a été le montant de l'aide publique au développement (APD) au cours du dernier exercice budgétaire? Qui ont été les principaux donateurs bi- et multilatéraux? Le gouvernement et les principaux donateurs se sont-ils engagés publiquement à respecter les principes de l'appropriation nationale et des responsabilités mutuelles? Certains donateurs assortissent-ils leur aide de conditions? Quelles sont-elles?
12. Quels sont les donateurs qui sont considérés comme particulièrement favorables aux programmes relatifs à l'égalité des sexes? En ont-ils discuté avec leurs homologues gouvernementaux et ont-ils convenu d'apporter leur appui aux plans et politiques nationaux ou à toute autre action gouvernementale?
13. Des donateurs ont-ils déjà engagé des fonds pour des programmes nationaux précis relatifs à l'égalité hommes-femmes et/ou pour des procédures d'intégration de l'égalité des sexes dans différents aspects des politiques d'orientation sociales et économiques? Sont-ils prêts à appuyer le développement des capacités pour l'analyse, la collecte de données et le suivi sexospécifiques des politiques économiques et d'orientation?
14. Des donateurs ont-ils déjà engagé des fonds pour des programmes nationaux précis relatifs à l'égalité des genres et/ou pour des procédures d'intégration de l'égalité des sexes dans différents aspects des politiques d'orientation sociales et économiques? Sont-ils prêts à appuyer le développement des capacités pour l'analyse, la collecte de données et le suivi sexospécifiques des politiques économiques et d'orientation?
15. Un pays lève-t-il des fonds par le biais de programmes d'assurance sociale afin de payer les retraites, le chômage, etc.? Les femmes sont-elles incluses à part entière dans ces programmes? Tiennent-ils compte du fait que les femmes peuvent se retirer de la vie active pour prendre soin des enfants, gagner moins que les hommes ou être plus difficiles à toucher parce qu'elles travaillent dans le secteur informel?

Qu'est-ce qui détermine les priorités nationales en matière de dépenses?

1. Quels sont les cadres d'orientation actuels qui influencent les dépenses publiques? Ont-ils un haut degré d'appropriation et d'investissement nationaux ou ont-ils été élaborés pour répondre aux conditions imposées par les donateurs étrangers?
2. De quel niveau de soutien jouissent-ils dans le pays, tant parmi les membres de la classe politique qu'au sein des associations féminines et autres groupes non gouvernementaux?
3. Quelles sont les grandes orientations macroéconomiques fiscales et monétaires du pays? Les politiques fiscales dictent la façon dont le gouvernement emprunte, dépense et lève des fonds, autrement dit, le budget public. Les politiques monétaires contrôlent la masse monétaire avec des mécanismes comme les taux d'intérêt ou d'échange.
4. En gros, est-ce que les politiques macroéconomiques ont été élaborées en vue d'améliorer le niveau de vie? Par exemple, en reconnaissant, entre autres, la valeur des services publics en tant qu'investissements dans le développement humain. Ou bien, prennent-elles surtout en compte les principaux indicateurs économiques en

tenant pour acquis que le bien-être de la population dépend essentiellement de la croissance économique?

5. Quelles sont actuellement les politiques relatives au ciblage de l'inflation, aux déficits budgétaires, à la création d'emplois et à la libéralisation des marchés?
6. Les politiques macroéconomiques nationales ont-elles fait l'objet d'une analyse sexospécifique? Celle-ci a-t-elle relevé les effets potentiellement différents de ces politiques sur la population féminine et exploré des questions comme le travail non rémunéré des femmes?
7. Quels effets les politiques macroéconomiques ont-elles eus sur les femmes en termes d'accès aux biens et services, la possibilité de trouver un emploi décent ou autres options en matière de revenus? Ces politiques encouragent-elles une répartition équitable des ressources allouées et des revenus?
8. Quelles sont les politiques et obligations commerciales actuelles au titre des accords régionaux et internationaux? Quel est le degré de libéralisation du commerce? Les règlements relatifs aux échanges ont-ils été éliminés pour ouvrir les marchés ou au contraire maintenus par le truchement de quotas, de restrictions et de tarifs douaniers?
9. Quels ont été les résultats des régimes de libre-échange? Parmi les effets négatifs les plus courants, citons la perte de recettes budgétaires, une augmentation du chômage et un affaiblissement du secteur industriel. En quoi les femmes ont-elles été touchées? Bénéficient-elles d'une protection contre les pertes d'emploi dues à des accords de libre-échange ou d'une aide pour avoir accès à de nouvelles opportunités commerciales et/ou des emplois nouvellement créés à un salaire décent? Ou sont-elles reléguées dans des emplois mal rémunérés, dont beaucoup seront repris par les hommes une fois que le secteur se stabilisera et commencera à offrir de meilleurs salaires?
10. Un plan national a-t-il été adopté? S'appuie-t-il sur une analyse sexospécifique ou sur des données ventilées par sexe? Trouve-t-on des références aux questions de genre dans une section particulière ou dans le document tout entier? Si un plan national pour l'égalité des sexes existe, a-t-il été partiellement ou complètement intégré dans le plan national?
11. Le coût du plan a-t-il été établi? De quels appuis bénéficie-t-il de la part des groupes politiques nationaux, des associations non gouvernementales et des donateurs internationaux?
12. Le plan établit-il des liens entre politiques économiques et sociales qui se renforcent mutuellement? Comprend-il des dispositions pour la récolte de données ventilées par sexe et le suivi de l'impact sexospécifique de ces politiques?
13. Il arrive qu'un ministère ou autre agence gouvernementale rédige des plans pour un secteur économique ou social précis: santé, éducation, agriculture, etc. Est-ce que ceux-ci s'intègrent bien dans le plan national de développement? Jusqu'à quel point reflètent-ils les priorités nationales en matière de genre? Existe-t-il des domaines plus importants que d'autres pour les femmes?
14. Le gouvernement a-t-il adopté un document de stratégie de réduction de la pauvreté pour obtenir un allègement de sa dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)? Quels programmes et politiques macroéconomiques et sociaux comporte-t-il?
15. Y a-t-il des dispositions particulières en faveur de l'égalité des sexes? A-t-on analysé les impacts potentiels si l'on combine différentes politiques? A-t-on prévu d'en surveiller les effets négatifs et de corriger ceux-ci?
16. Le gouvernement a-t-il approuvé un plan de remboursement des emprunts internationaux?
17. Quelles en sont les conditions? Le service de la dette absorbe-t-il des fonds indispensables aux services publics? Les femmes sont-elles plus particulièrement pénalisées et comment?

Budgets: comment fonctionnent la planification et l'allocation des finances publiques?

1. Y a-t-il un consensus sur la nécessité d'intégrer les priorités sociales et économiques dans le budget national? Est-on déjà arrivé à ce type d'équilibre par le passé?
2. Comment le budget est-il structuré? Quelles sont les principales sources de revenus? Quelles sont les plus importantes catégories de dépenses?
3. Est-ce que celles-ci reflètent les engagements politiques ou les orientations gouvernementales actuels? Concordent-elles avec le plan national de développement ou autres cadres d'orientation nationaux? Favorisent-elles les progrès en faveur de l'égalité des sexes? À titre de référence, le Rapport sur le développement humain de l'ONU propose quatre grands ratios de dépenses pour guider l'élaboration de budgets appuyant des objectifs de développement humain comme l'égalité des sexes. Au moins 25 pour cent du revenu national devraient être consacrés aux dépenses publiques, dont 40 pour cent aux services sociaux. La part consacrée aux priorités humaines, comme l'éducation et la santé de base, devrait représenter au moins 50 pour cent des dépenses du secteur social et 5 pour cent du produit national brut (PNB).
4. Quelle est la politique nationale en matière d'emprunts? Des contrôles trop sévères peuvent réduire les investissements en matière de services et infrastructures sociaux, mais s'ils ne le sont pas assez, il y a risque de déséquilibre budgétaire.
5. Est-il stipulé que le budget doit être équilibré au cours d'une année donnée? Si oui, est-ce que cela a empêché d'agir pour contrebalancer les soubresauts des cycles économiques, notamment ceux qui affectent les prix, les possibilités d'emploi et l'accès aux services publics?
6. A-t-on recours à des outils budgétaires relativement récents? Les cadres de dépenses à moyen terme permettent la stabilité macroéconomique nécessaire tout en respectant les priorités nationales en matière de développement souvent pendant une période de trois à cinq ans plus longue qu'un budget annuel. Les cadres de dépenses mettent la ccent sur l allocation sectorielle des dépenses et les performances sectorielles. La budgétisation axée sur les résultats fixe des objectifs et des indicateurs de performance pour des programmes individuels.
7. Le budget fait-il explicitement référence à l'égalité des genres, tant pour les recettes que pour les dépenses? Est-ce qu'il alloue des fonds suffisants aux programmes ciblant plus particulièrement les femmes? Y a-t-il des allocations destinées aux femmes au sein de programmes plus généraux?
8. Au moment de l'élaboration du budget, des engagements ont-ils été pris pour mener une analyse sexospécifique systématique des sources de revenus et de la répartition des dépenses? Cela se traduit-il par des actions concrètes, comme une initiative de budgétisation sensible à la dimension de genre afin d'étudier spécifiquement la différence d'impact des budgets sur les hommes et les femmes? Les instructions qui président à la rédaction du budget font-elles explicitement référence à l'égalité des sexes?
9. Est-ce qu'on a eu recours à des techniques de budgétisation sensibles à la dimension de genre pour lutter contre les disparités entre les sexes? Ont-elles favorisé de nouvelles approches des finances publiques, comme de cesser de considérer le ménage comme la plus petite unité d'analyse, afin de pouvoir documenter les variantes entre membres masculins et féminins et en tenir compte?
10. Les groupes issus de la société civile ont-ils la possibilité de participer à l'examen des budgets publics? Débattent-ils de leurs liens avec les objectifs de développement, notamment l'égalité des sexes?

E/CN.6/2008/L.8

Commission de la condition de la femme

Cinquante-deuxième session

9 mars 2007 et 25 février - 7 mars 2008

Point 3 de l'ordre du jour

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale: «Les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle»

Les conclusions concertées ci-après, adoptées par la Commission, sont portées à l'attention de l'Assemblée générale comme contribution aux préparatifs de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey, qui doit se tenir à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008.

Financement de la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes

1. La Commission de la condition de la femme réaffirme la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, qui insistent sur le fait qu'il doit exister une ferme volonté politique de dégager les ressources humaines et financières nécessaires pour renforcer le pouvoir d'action des femmes et qu'il faudra identifier et mobiliser toutes les sources de financement dans tous les secteurs pour réaliser les objectifs d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes, et le document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui appelle les gouvernements à incorporer une perspective sexospécifique dans la conception, l'élaboration, l'adoption et l'exécution de toutes les politiques et tous les processus budgétaires, si nécessaire, afin d'assurer une répartition équitable, efficace et adéquate des ressources, et allouer suffisamment de ressources pour promouvoir l'égalité entre les sexes et les programmes de développement qui rendent les femmes plus autonomes.
2. La Commission réaffirme la déclaration adoptée à l'occasion du dixième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui insiste sur les difficultés et obstacles qui continuent d'entraver la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et s'engage à prendre des mesures supplémentaires pour accélérer leur mise en oeuvre intégrale.
3. La Commission rappelle le document final de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) en 2002, qui affirme notamment qu'il est indispensable d'adopter à l'échelle mondiale une conception globale des problèmes nationaux, internationaux et systémiques interdépendants que pose le financement du développement – un développement durable soucieux de la parité entre les sexes et à visage humain.
4. La Commission rappelle également le Document final du Sommet mondial de 2005 et réaffirme que la réalisation effective et intégrale des buts et objectifs de

la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de la Conférence internationale sur la population et le développement et des autres sommets et conférences pertinents organisés sous les auspices de l'ONU sont indispensables à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux de la Déclaration du Millénaire, notamment en ce qui concerne l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

5. La Commission réaffirme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif et la Convention relative aux droits de l'enfant, et prend note des efforts déployés par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes aux fins de la réalisation concrète du principe de l'égalité entre les hommes et les femmes et entre les garçons et les filles.
6. La Commission réaffirme également que c'est aux États qu'il incombe au premier chef de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles et que la prise en compte systématique des sexospécificités et les mécanismes nationaux sont indispensables à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing; et que, pour être efficaces, ces mécanismes doivent être dotés de mandats clairs, situés au niveau le plus élevé possible et tenus de rendre des comptes; il faut que ces mécanismes agissent en partenariat avec la société civile, que le processus politique soit transparent, les ressources financières et humaines suffisantes et la volonté politique forte et soutenue.
7. La Commission rappelle que le Programme d'action reconnaît que sa mise en oeuvre nécessite d'engager des ressources financières suffisantes aux niveaux national et international, et que pour renforcer les capacités nationales des pays en développement à cette fin, il faudra s'efforcer d'atteindre aussi rapidement que possible l'objectif convenu en ce qui concerne la contribution des pays développés à l'assistance publique au développement. La Commission reconnaît qu'il convient d'utiliser pleinement toutes les sources de financement du développement.
8. La Commission reconnaît également que la généralisation d'une perspective antisexiste est un bon moyen de promouvoir l'égalité des sexes et qu'il est nécessaire de promouvoir cette démarche dans la conception, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes politiques, économiques et sociaux, ainsi que de renforcer les capacités du système des Nations Unies dans ce domaine.
9. La Commission réaffirme que l'égalité entre les sexes ainsi que la promotion et la protection du plein exercice par tous des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales sont essentielles pour promouvoir le développement, la paix et la sécurité et souligne que la paix est indissociable de l'égalité entre les sexes et du développement.
10. La Commission réaffirme que la promotion et la protection, ainsi que le respect de la pleine jouissance par les femmes des libertés fondamentales et des droits de la personne humaine, y compris le droit au développement, qui sont universels, indivisibles, interdépendants et liés les uns aux autres, devraient être intégrés dans toutes les politiques et tous les programmes de lutte contre la pauvreté, et réaffirme également qu'il faut prendre des mesures pour garantir le droit de toute personne à participer et contribuer au développement économique, social, culturel et politique et à jouir pleinement de ce droit.

11. La Commission constate que de plus en plus d'éléments permettent d'établir que l'investissement dans la promotion des femmes et des filles a un effet multiplicateur sur la productivité et l'efficacité et favorise une croissance économique soutenue, et que le renforcement du pouvoir économique des femmes est essentiel à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à l'élimination de la pauvreté; la Commission reconnaît qu'il faut absolument allouer les ressources nécessaires à tous les niveaux, renforcer les mécanismes et les capacités et mettre en place des politiques qui répondent mieux aux préoccupations et aux besoins des femmes pour profiter pleinement de cet effet multiplicateur.
12. La Commission réaffirme les objectifs visant à réduire la mortalité liée à la maternité et la mortalité infantile, à combattre le VIH/sida et à améliorer la santé maternelle d'ici à 2015, qui figurent dans les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que l'objectif consistant à assurer l'accès de tous à la santé en matière de procréation, établi par la Conférence internationale sur la population et le développement, objectifs dont la réalisation est essentielle pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.
13. La Commission rappelle que le Programme d'action de Beijing reconnaît le rôle du système des Nations Unies, y compris celui des fonds, programmes et institutions spécialisées, en particulier le rôle spécial que jouent le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), dans le cadre de leurs mandats respectifs, et reconnaît le rôle du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme et de la Division de la promotion de la femme, dans le cadre du système des Nations Unies, dans la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et donc dans l'application du Programme d'action.
14. La Commission rappelle en outre que les institutions de Bretton Woods, d'autres institutions financières et le secteur privé ont également un rôle important à jouer en faisant en sorte que le financement du développement renforce la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles.
15. La Commission reconnaît l'importance des organisations non gouvernementales, ainsi que des autres acteurs de la société civile, dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.
16. La Commission déplore que l'insuffisance de l'engagement politique et des ressources budgétaires fasse obstacle à la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et continue de saper l'efficacité et la viabilité des mécanismes nationaux de promotion de la femme aussi bien que des organisations de femmes, en ce qui concerne les activités de plaidoyer, de mise en oeuvre, d'appui et de contrôle de la mise en oeuvre effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.
17. La Commission constate avec préoccupation que la pauvreté se féminise de plus en plus et réaffirme que l'élimination de la pauvreté est l'enjeu le plus important dans le monde aujourd'hui et qu'elle est la condition indispensable de tout développement durable, en particulier pour les pays en développement, y compris les pays les moins avancés. À cet égard, la Commission souligne que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus au niveau international constitue un effort mondial qui exige d'investir suffisamment dans l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

18. La Commission demeure préoccupée par les conséquences négatives persistantes, notamment pour les femmes, des programmes d'ajustement structurel conçus et appliqués de manière inappropriée.
19. La Commission constate également avec préoccupation l'insuffisance des ressources consacrées à l'égalité entre les sexes dans le système des Nations Unies, s'agissant notamment des ressources mises à la disposition d'UNIFEM et de l'INSTRAW, du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme et de la Division de la promotion de la femme, et insiste sur la nécessité de contrôler plus efficacement les ressources allouées et les dépenses effectuées en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes à l'échelle du système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les questions de parité entre les sexes.
20. La Commission estime que les engagements de la communauté internationale en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, notamment par l'intermédiaire du Consensus de Monterrey, n'ont pas encore été pleinement respectés.
21. La Commission exhorte les États et/ou, le cas échéant, les fonds, programmes et institutions spécialisés compétents du système des Nations Unies, dans le cadre de leur mandat, ainsi que les institutions financières internationales, la société civile et les organisations non gouvernementales et le secteur privé, compte tenu des priorités nationales, à prendre les mesures suivantes:
 - (a) Investir davantage dans l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, en tenant compte de la diversité de leurs besoins et de leur situation, notamment en intégrant le souci de l'égalité entre les sexes dans l'allocation des ressources et en prévoyant les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires pour les activités spécifiques et ciblées visant à garantir l'égalité entre les sexes aux niveaux local, national, régional et international, ainsi qu'en améliorant et en renforçant la coopération internationale;
 - (b) Faire en sorte que des ressources suffisantes soient allouées aux activités destinées à lever les obstacles qui continuent d'entraver l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans les domaines visés par le Programme d'action;
 - (c) Concevoir, avec la pleine participation des femmes, des stratégies d'élimination de la pauvreté plus efficaces qui réduisent la féminisation de la pauvreté, renforcent les capacités des femmes et leur permettent de faire face aux incidences sociales et économiques négatives de la mondialisation;
 - (d) Créer un environnement dans lequel les femmes et les filles puissent pleinement tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation;
 - (e) Intégrer le principe de l'égalité entre les sexes dans la conception, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des politiques, stratégies et plans nationaux et dans l'établissement des rapports y afférant, de manière coordonnée dans tous les domaines, y compris le développement national, la protection sociale et les stratégies de réduction de la pauvreté, et s'assurer que les mécanismes nationaux de promotion de la femme et les organisations de femmes jouent un rôle dans la conception et la mise en place de ces politiques, stratégies et plans, en vue de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes;

(f) Tenir compte des sexospécificités dans toutes les politiques économiques et renforcer la présence des femmes dans les structures et processus de gouvernance économique afin d'assurer la cohérence des politiques et de veiller à fournir les ressources nécessaires aux activités visant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes;

(g) S'employer en priorité à aider les pays en développement, y compris les pays les moins avancés, à faire participer les femmes pleinement et efficacement aux choix et à l'application des stratégies de développement et à intégrer dans les programmes nationaux une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes, notamment en allouant des ressources suffisantes aux activités opérationnelles de développement visant à appuyer les efforts déployés en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes;

(h) Lever les obstacles et allouer les ressources nécessaires pour assurer la représentation intégrale des femmes et leur participation à part entière et en toute égalité dans la prise de décisions politiques, sociales et économiques et dans les administrations, en particulier dans les domaines de l'économie et des finances publiques, en vue de garantir la participation des femmes à part entière et en toute égalité à l'élaboration de tous les plans, programmes et politiques;

(i) Renforcer les capacités et les mandats des institutions et des mécanismes de responsabilisation, y compris les mécanismes nationaux de promotion de la condition de la femme, et veiller à ce que ces institutions et mécanismes soient en permanence dotés des ressources et de l'autorité nécessaires pour mener à bien leurs mandats essentiels, s'agissant de promouvoir, appuyer, suivre et évaluer l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques publiques ainsi que la mise en oeuvre des plans, programmes et textes législatifs et réglementaires visant à promouvoir l'égalité des sexes;

(j) Établir un dialogue coordonné et institutionnalisé entre les mécanismes nationaux de promotion de la femme, les administrations et les organismes concernés, y compris les ministères des Finances et de la Planification, et leurs points de contact d'une part, et les organisations féminines d'autre part, pour faire en sorte que les sexospécificités soient prises en compte dans tous les plans, programmes et budgets nationaux de développement;

(k) Chiffrer le coût des politiques, programmes, stratégies et plans nationaux de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, y compris les stratégies d'institutionnalisation de l'égalité des sexes et d'action positive de compensation des inégalités, les financer pleinement et veiller à ce que ces politiques, stratégies et plans nationaux soient incorporés dans les stratégies nationales de développement ainsi que dans les plans et budgets sectoriels pertinents, de façon à tenir les engagements régionaux et internationaux qui ont été pris en faveur de l'égalité des sexes, notamment l'Objectif du Millénaire pour le développement no 3;

(l) Dans tous les ministères, en particulier les ministères des Finances, les administrations nationales chargées de la promotion de la femme et, le cas échéant, les administrations locales, affecter des ressources au renforcement des capacités de promotion de l'égalité des sexes, afin de garantir que le travail de mobilisation et de affectation des ressources nationales se effectuue selon une démarche soucieuse d'égalité des sexes, et intensifier les efforts nationaux de renforcement des capacités dans les politiques budgétaires en matière sociale et en matière de promotion de la femme;

(m) Améliorer, systématiser et financer la collecte, l'analyse et la diffusion de données désagrégées et ventilées par sexe, y compris des données désagrégées en fonction de l'âge et d'autres facteurs, ainsi que des données sur l'économie domestique, et mettre au point les indicateurs d'intrants, d'extrants et de résultats nécessaires pour mesurer les progrès accomplis dans le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, notamment dans l'adoption et la mise en oeuvre d'approches des finances publiques manifestant un souci d'égalité des sexes;

(n) Effectuer et diffuser une analyse sexuée des politiques et des programmes qui ont trait à la stabilité macroéconomique, à l'ajustement structurel, à la dette extérieure, à la fiscalité, à l'investissement, à l'emploi, aux marchés et à tous les secteurs de l'économie – et soutenir et faciliter la recherche dans ces domaines en vue de réaliser les objectifs du Programme d'action de Beijing – afin d'évaluer leur impact sur la pauvreté, sur l'inégalité, en particulier entre les sexes, ainsi que sur le bien-être et les conditions de vie des familles, et les adapter, au besoin, pour parvenir à une répartition plus équitable des moyens de production, des richesses, des chances, des revenus et des services;

(o) Procéder à une analyse sexuée des recettes et dépenses dans tous les domaines d'action des pouvoirs publics et tenir compte de cette analyse et de ses résultats dans la planification budgétaire, la mobilisation et l'affectation des ressources, de façon que les crédits publics contribuent mieux à l'accélération souhaitée de la mise en oeuvre intégrale et effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing;

(p) Mettre au point et appliquer, lorsqu'approprié, les méthodes et les outils, notamment les indicateurs nationaux nécessaires pour une planification et une comptabilité budgétaire favorables à l'égalité des sexes, de façon à intégrer systématiquement le principe de l'égalité des sexes dans les politiques budgétaires à tous les niveaux et en vue de favoriser l'égalité des sexes dans tous les domaines d'action;

(q) Pour les pays développés qui n'ont pas encore donné suite à leurs engagements dans ce domaine, prendre des mesures concrètes pour atteindre les objectifs consistant à consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement et à affecter une part de 0,15 % à 0,20 % aux pays les moins avancés, et pour les pays en développement, tirer avantage des progrès accomplis afin de garantir que l'aide publique au développement qu'ils reçoivent soit utilisée efficacement pour contribuer à la réalisation des buts et objectifs de développement, notamment à réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;

(r) Veiller à ce que les pays en développement puissent participer de manière effective et équitable à la formulation des normes et des pratiques financières, en vue de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;

(s) Renforcer le centrage et l'impact de l'aide au développement qui vise expressément la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles en conformité avec les priorités nationales de développement, à la fois en finançant des activités ciblées auxquelles aura été intégré le principe de l'égalité des sexes et en intensifiant la concertation sur ces questions entre pays donateurs et pays en développement, et renforcer les dispositifs permettant de mesurer effectivement les ressources affectées à l'intégration du principe de l'égalité des sexes dans tous les secteurs et domaines thématiques de l'aide au développement;

(t) Favoriser l'intégration des sexes dans les modalités de l'aide et les efforts déployés pour en améliorer les vecteurs;

(u) Identifier et apporter des solutions propices au développement et durables, qui intègrent une perspective sexospécifique aux problèmes de la dette extérieure et du service de la dette des pays en développement, y compris des pays les moins avancés, grâce, notamment, à des mesures d'allègement de la dette incluant l'option d'une annulation de la dette au titre de l'aide publique au développement, afin de les aider à financer des programmes et des projets en faveur du développement et incluant la promotion de la femme;

(v) Encourager les institutions financières internationales à continuer d'intégrer une perspective sexospécifique dans la formulation de leurs prêts, subventions, projets, programmes et stratégies;

(w) Identifier et corriger l'impact différentiel des politiques de commerce international sur les femmes et les hommes et intégrer une perspective sexospécifique dans la formulation, la mise en oeuvre et l'évaluation de ces politiques, mettre au point des stratégies visant à élargir la participation des productrices au commerce international, et faciliter une participation active des femmes aux organismes et dispositifs décisionnels nationaux, régionaux et internationaux dans ce domaine;

(x) Procéder, en tenant compte des sexes, à une évaluation de la législation, des normes et des programmes dans le domaine du travail et adopter des politiques et des directives tenant compte des sexes pour régir les pratiques en matière d'emploi, y compris celles des sociétés transnationales, en s'appuyant sur les instruments multilatéraux pertinents, dont les conventions de l'Organisation internationale du Travail;

(y) Affecter des ressources suffisantes à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes au travail, notamment les inégalités dans l'accès au marché du travail et dans la rémunération, et à la conciliation du travail avec la vie privée pour les femmes comme pour les hommes;

(z) Adopter et financer des politiques énergiques au service du plein emploi et de la possibilité pour chacun de trouver un travail décent et productif, en favorisant, entre autres, la participation à part entière des femmes à toutes les stratégies nationales et internationales de développement et d'élimination de la pauvreté, la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour les femmes tant urbaines que rurales, et l'inclusion des femmes dans les dispositifs de sécurité sociale et de concertation sociale;

(aa) Prendre les dispositions voulues pour formuler, financer, exécuter, suivre et évaluer des politiques et programmes conformes au principe d'égalité des sexes et visant à favoriser les entreprises et initiatives du secteur privé dirigées par des femmes, notamment par le biais de la microfinance, du microcrédit et des coopératives, et aider les entreprises de propriété féminine à participer, entre autres, au commerce international, à l'innovation et aux transferts de technologies, aux investissements et aux actions de formation et de transmission des connaissances, et à tirer les bénéfices de cette participation;

(bb) Développer au maximum le rôle joué par les instruments de la microfinance, dont le microcrédit, dans l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois et tout particulièrement l'autonomisation des femmes, garantir l'accès à ces instruments, favoriser le renforcement des établissements de microcrédit existants ou nouveaux

et de leurs capacités, notamment en leur accordant le soutien des institutions financières internationales, et veiller à ce que les bonnes pratiques en la matière soient largement diffusées;

(cc) Entreprendre des réformes législatives et administratives en vue d'assurer pleinement l'égalité d'accès aux ressources économiques, notamment en ce qui concerne le droit à la succession et à la propriété foncière ou autre, au crédit, aux ressources naturelles et aux techniques adaptées;

(dd) Prendre les mesures voulues pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes et faciliter leur accès au bénéfice et au contrôle des crédits bancaires et hypothécaires et autres types de crédits financiers, en prêtant une attention particulière aux femmes pauvres ou sans instruction; faciliter l'accès des femmes à l'aide juridique; encourager le secteur financier à intégrer le principe de l'égalité des sexes dans leurs politiques et programmes; faire en sorte que les femmes aient pleinement accès, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux moyens de formation et de production et à la protection sociale; et faciliter l'accès des femmes, en particulier celles des pays en développement et des pays les moins avancés, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux marchés à tous les niveaux;

(ee) Renforcer les services éducatifs, sanitaires et sociaux et utiliser leurs ressources avec efficacité pour réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et garantir le droit des femmes et des filles à l'éducation à tous les niveaux et à la jouissance du degré le plus élevé possible de santé physique et mentale, y compris la santé sexuelle et génésique, ainsi que leur droit à des services et à des soins de santé, notamment des soins de santé primaires, de bonnes qualités, d'un coût abordable et d'accès universel;

(ff) Lutter contre la propagation et la féminisation de la pandémie du VIH/sida et, compte tenu du fait que les femmes et les jeunes filles assument une part disproportionnée du fardeau qu'impose la crise du VIH/sida, sont davantage exposées à l'infection, sont les premières à dispenser des soins et sont plus souvent sans défense face à la violence, la stigmatisation et la discrimination, la pauvreté et la marginalisation dont elles font l'objet de la part de leur famille et de leur communauté du fait de la crise du VIH/sida, redoubler d'efforts afin de réaliser, d'ici à 2010, l'objectif de l'accès universel à des programmes complets de prévention, de soins et de traitement du VIH et de soutien des personnes atteintes par le virus, et veiller à ce que ces efforts intègrent et soutiennent le principe de l'égalité des sexes;

(gg) Financer à un niveau adéquat la pleine et effective participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, aux négociations de paix et à la consolidation de la paix, notamment en dégageant les financements nationaux et internationaux voulus pour garantir l'accès des femmes et des jeunes filles aux programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion et autres programmes pertinents;

(hh) Réduire, dans la mesure voulue sans préjudice des impératifs de sécurité nationale, les dépenses militaires excessives – budget global de la défense, commerce des armes, investissements dans la production et l'acquisition d'armes – de manière à pouvoir éventuellement allouer des fonds supplémentaires au développement économique et social, en particulier en vue de la promotion de la femme;

(ii) Veiller à ce que les ressources voulues soient affectées à des actions visant à lever les obstacles considérables et persistants qui entravent l'amélioration de la condition de la femme dans les situations de conflit armé et autres types de conflits, de guerre d'agression, d'occupation par une puissance étrangère, de domination coloniale ou étrangère et de terrorisme;

(jj) Intégrer le principe de l'égalité des sexes dans la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques nationales en matière d'environnement ainsi que dans l'établissement des rapports concernant ces politiques, renforcer et financer à un niveau suffisant les dispositifs visant à assurer la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les niveaux de la prise de décisions sur les questions environnementales, en particulier sur les stratégies de réduction de l'impact des changements climatiques sur la vie des femmes et des jeunes filles;

(kk) Renforcer la coordination, la responsabilisation et l'efficacité du système des Nations Unies au service de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, notamment en intégrant effectivement le principe de l'égalité des sexes à toutes ses actions et en renforçant sa capacité d'aider effectivement les États qui le demandent à mettre en oeuvre leurs programmes de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, et, à cette fin, mettre à la disposition du système des Nations Unies des moyens humains et financiers suffisants et de long terme;

(ll) Créer et consolider un environnement favorable à la mobilisation de ressources par les organisations non gouvernementales, en particulier les organisations et réseaux de femmes, de façon qu'elles puissent intervenir de façon plus efficace et contribuer à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, notamment en aidant à mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing et en participant à la formulation des politiques et à l'exécution des programmes;

(mm) Apporter aux États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui le demandent les concours nécessaires pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Convention;

22. La Commission invite le Comité de la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à accorder toute l'attention voulue, dans l'exercice des fonctions qu'il tient de son mandat, à la question du financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.
23. La Commission prie les États membres, en vue de renforcer le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, d'intégrer une perspective sexospécifique dans les préparatifs et les conclusions de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey, qui se tiendra au Qatar en 2008.

1. UNIFEM, Document d'analyse, 2008, «Financing gender equality is financing development» [Financer l'égalité des sexes, c'est financer le développement]
2. Banque mondiale, Rapport sur le développement mondial 2007, pp. 9-10
3. ActionAid 2008, "Hit or miss? Women's rights and the Millennium Development Goals." [Raté ou réussi? Les droits de la femme et les Objectifs du Millénaire pour le développement]
4. UNIFEM, Document d'analyse, 2008, «Financing gender equality is financing development» [Financer l'égalité des sexes, c'est financer le développement]
5. Adapté de Mick Foster and Adrian Fozzard, 2000, Aid and Public Expenditure: A Guide, [Aide et Dépenses publiques: un guide] ODI Working Paper, reproduced in A. Norton and D. Elson, "What's behind the budget: politics, rights and accountability in the budget process?" Overseas Development Institute (ODI), June 2002 www.odi.org.uk/pppg/cape/publications/an_what_behind_budget.pdf
6. La convention définit la discrimination envers les femmes comme «... toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine.
7. Examen quinquennal du Sommet et de la Déclaration du Millénaire. Pour en savoir plus: <http://www.un.org/french/summit2005/>
8. Document final du Sommet mondial 2005, paragraphes 58 (a)-(e) <http://www.un.org/french/summit2005/documents.html>
9. Cadre révisé de suivi des OMD – Liste officielle des indicateurs en vigueur au 15 janvier 2008 <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/OfficialList.htm>
10. On trouvera la liste complète des cibles et indicateurs sur le site de l'OCDE: <http://www.oecd.org/dataoecd/57/60/36080258.pdf> (en anglais)

Références et ressources complémentaires



ActionAid. 2008. Hit or miss? Women's rights and the Millennium Development Goals. [Raté ou réussi? Les droits de la femme et les Objectifs du Millénaire pour le développement] Janvier. http://www.actionaid.org.uk/doc_1_b/aamdg.pdf

Alemanly, Celia, Nerea Craviotto, Fernanda Hopenhaym, et.al. 2008. Mise en oeuvre de la Déclaration de Paris: répercussions sur la promotion des droits des femmes et l'égalité hommes-femmes. Document commandé par le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) et mis au point par l'Association pour les droits de la femme et le développement (AWID) et le Women in Development Europe (WIDE). Janvier 2008. <http://www.awid.org/fre/A-Propos-de-l-AWID/Nouvelles-de-l-AWID/Mise-en-oeuvre-de-la-Declaration-de-Paris>

Adesina, Jimi. 2007. Social policy and the quest for inclusive development [Politique sociale et la quête d'un développement inclusif]. Programme on Social Policy and Development Paper No. 33. Geneva: UNRISD.

AWID 2008, «Aperçu de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide & les nouvelles modalités d'aide» Série Efficacité de l'aide et droits des femmes, Plaquette n° 1. <http://www.awid.org/fre/Enjeux-et-Analyses/Library/Plaquettes-sur-l-Efficacite-de-l-Aide>

-----, 2008. «Principaux organes officiels liés à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris» Série Efficacité de l'aide et droits des femmes, Plaquette n° 2. <http://www.awid.org/fre/Enjeux-et-Analyses/Library/Plaquettes-sur-l-Efficacite-de-l-Aide>

-----, 2008. «Engagement de la société civile envers l'agenda d'efficacité de l'aide: processus parallèle, préoccupations et recommandations» Série Efficacité de l'aide et droits des femmes, Plaquette n° 3. <http://www.awid.org/fre/Enjeux-et-Analyses/Library/Plaquettes-sur-l-Efficacite-de-l-Aide>

-----, 2008. «Suivi et évaluation de la mise en application de la Déclaration de Paris» Série Efficacité de l'aide et droits des femmes, Plaquette n° 4. <http://www.awid.org/fre/Enjeux-et-Analyses/Library/Plaquettes-sur-l-Efficacite-de-l-Aide>

-----, 2008. «Mettre l'égalité entre les sexes et les droits des femmes au centre de l'agenda d'efficacité de l'aide» Série Efficacité de l'aide et droits des femmes, Plaquette n° 5. <http://www.awid.org/fre/Enjeux-et-Analyses/Library/Plaquettes-sur-l-Efficacite-de-l-Aide>

Bakker, Isabella. 2007. "Financing for gender equality and the empowerment of women: paradoxes and possibilities." [Financement de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes: paradoxes et possibilités] Division de l'ONU pour la promotion de la femme. 52ème session du CSF. Document d'expert EGM/FFGE/2007/BP.1. http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/financing_gender_equality/BackgroundPapers/BP.1%20Bakker.pdf

-----, 2008. Indicators for Monitoring the Paris Declaration for the Promotion of Gender Equality and Women's Rights. Unpublished draft - 23 July. [Indicateurs de suivi de la Déclaration de Paris pour la promotion de l'égalité des sexes et des droits de la femme. À paraître. 23 juillet]

Banque mondiale, Le développement et la prochaine génération, Rapport sur le développement dans le monde 2007. Washington, DC.

Civil society benchmarks for the Doha preparatory process on financing for development. 27 June 2008. [Points de repère de la société civile pour le processus préparatoire de la Conférence de Doha sur le financement du développement. 27 juin 2008] <http://www.un.org/esa/ffd/doha/hearings/civilsociety/Benchmarks.pdf>

DAWN/AWID/WIDE/FEMNET, 2008, Brief Issue Paper on Country Ownership and Gender Equality, Inputs for the Preparation of the Round Table 1, 3rd High Level Forum, Accra 2008. [Document de réflexion sur l'appropriation nationale et l'égalité des sexes, Propositions pour la préparation de la table ronde 1, 3ème Forum de haut niveau, Accra 2008] <http://www.awid.org/eng/content/download/42169/440512/file/Issue%20Paper%20Ownership%20final%20Issue%20Paper%20Ownership%20final%20version-1.pdf>

DAWN/AWID/WIDE/FEMNET, 2008, Brief Issue Paper on Harmonisation and Gender Equality, Inputs for the Preparation of the Round Table 3, 3rd High Level Forum, Accra 2008. [Document de réflexion sur l'harmonisation et l'égalité des sexes, Propositions pour la préparation de la table ronde 3, 3ème Forum de haut niveau, Accra 2008] <http://www.awid.org/eng/content/download/42170/440516/file/Brief%20Issue%20Paper%20Harmonisation%20vfinal-1.pdf>

DAWN/AWID/WIDE/FEMNET, 2008, Brief Issue Paper on Managing for Development Results and Gender Equality, Inputs for the Preparation of the Round Table 4, 3rd High Level Forum, Accra 2008. [Document de réflexion sur la gestion des résultats du développement et l'égalité des sexes, Propositions pour la préparation de la table ronde 4, 3ème Forum de haut niveau, Accra 2008] <http://www.awid.org/eng/content/download/42167/440504/file/Brief%20Issue%20Paper%20MfDR.pdf>

DAWN/AWID/WIDE/FEMNET, 2008, Brief Issue Paper on Mutual Accountability and Gender Equality, Inputs for the Preparation of the Round Table 5, 3rd High Level Forum, Accra 2008. [Document de réflexion sur les responsabilités mutuelles et l'égalité des sexes, Propositions pour la préparation de la table ronde 5, 3ème Forum de haut niveau, Accra 2008] <http://www.awid.org/eng/content/download/42168/440508/file/Brief%20Issue%20paper%20on%20Mutual%20Accountability%20and%20Gender%20Equality.pdf>

Elson, Diane, 2006. Budgeting for women's rights: monitoring government budgets for compliance with CEDAW. [La budgétisation pour les droits de la femme: surveiller les budgets gouvernementaux pour une conformité avec la CEDEF] UNIFEM, Mai http://www.unifem.org/attachments/products/MonitoringGovernmentBudgetsComplianceCEDAW_eng.pdf

EURODAD 2008. «Le premier avant-projet de texte sur le Financement du développement fait une avancée mais omet certaines questions clés du financement du développement» 1er août 2008 <http://www.eurodad.org/whatsnew/articles.aspx?id=2634&LangType=1036>

EURODAD 2008. Changer la donne: L'aide et la responsabilité dans le cadre de la Déclaration de Paris, 22 avril 2008. <http://www.eurodad.org/aid/report.aspx?id=124&item=02166>

Floro, Maria et Hella Hope. 2005. Engendering policy coherence for development. Dialogue on Globalization, [Pour une approche sexospécifique cohérente du développement. Dialogue sur la mondialisation.] Occasional Papers 17, Avril 2005. Freidrich Ebert Stiftung: Berlin.

Francisco, Josefa. 2008. Gender equality, democratic ownership and development. Development Alternatives for a New Era. [Égalité des sexes, appropriation démocratique et développement. Alternatives au développement pour une nouvelle ère] www.un-gls.org/site/IMG/doc/gig.csw_gender_equality_democratic_ownership.doc

GADN. Women's Rights & Gender Equality, the New Aid Environment and Civil Society Organizations. [Droits de la femme et égalité des sexes. Le nouvel environnement de l'aide et les organisations de la société civile] www.gadnetwork.org.uk/pdfs/Jan08/GAD-Network-Report.pdf

Gaynor, Cathy. 2006. Paris Declaration commitments and implications for gender equality and women's empowerment. [Les engagements pris lors de la Déclaration de Paris et leurs implications pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes] OECD/DAC, July, DCD/DAC/GÉN (2006)1.

-----, 2007. The Paris Declaration on Aid Effectiveness and gender equality. [Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et égalité des sexes.] Division des Nations Unies pour la promotion de la femme. 52ème session du CSF. Document d'expert EGM/FFGE/2007/EP.14 http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/financing_gender_equality/ExpertPapers/EP.14%20Gaynor.pdf

-----, 2007. Understanding the connections between the Paris Declaration and work on gender equality and women's empowerment. [Comprendre les connexions entre la Déclaration de Paris et le travail sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes] GENDERNET, Août.

GCAP. 2008. De Paris 2005 à Accra 2008: l'aide au développement va-t-elle devenir plus responsable et efficace? http://www.ccic.ca/f/docs/002_aid_2007-09_draft_policy_paper.pdf

Grown, Caren, Chandrika Bahadur, Jessie Handbury et Diane Elson. 2006. The financial requirements of achieving gender equality and women's empowerment. Paper prepared for the World Bank. Draft for discussion, 8 February 2006. [Les conditions financières pour atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes Article préparé pour la Banque mondiale. Avant-projet. 8 février 2006.]

International Poverty Centre. 2008. Gender equality. [Égalité des sexes] Poverty in Focus, numéro 13, janvier.

International Working Group on Trade-Finance Linkages. 2008. Trade-finance linkages as a cross-cutting issue in the Doha FFD review. Prepared by the drafting committee of the International Working Group on Trade-Finance Linkages. [Groupe de travail international sur les liens commerce-finance 2008. Liens commerce-finance en tant que question intersectorielle pour l'examen du financement du développement à Doha. Préparé par le comité de rédaction du Groupe de travail international sur les liens commerce-finance] http://www.un.org/esa/ffd/doha/hearings/civilsociety/Trade-Finance_submission.pdf

Muteshi, Jacinta. 2008. Regional Report, Mapping Study on Aid Effectiveness and Gender Equality in 4 African Countries. UNIFEM: EC/UN Partnership on Gender Equality for Development and Peace. [Rapport régional, Cartographie de l'efficacité de l'aide et de l'égalité des sexes dans quatre pays africains. UNIFEM Partenariat CE/Nations Unies sur l'égalité des genres pour le développement et la paix] http://www.gendermatters.eu/images/stories/Mapping%20studies/report_africa_web.pdf

Nations Unies 2008 - Faits récents concernant l'examen du financement du développement et la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Rapport du Secrétaire général. Juillet 2008. <http://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N08/441/12/pdf/N0844112.pdf?OpenElement>

-----, 2008. High-level event on the Millennium Development Goals, 25 September 2008. Committing to action: achieving the Millennium Development Goals. Background note by the Secretary-General, 25 July. [Manifestation de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, 25 septembre 2008. S'engager à agir: réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Note de synthèse du Secrétaire général. 25 juillet] <http://www.un.org/millenniumgoals/2008highlevel/pdf/committing.pdf>

Norton, Andy et Diane Elson. 2002. What's behind the budget? Politics, rights and accountability in the budget process. [Que cache le budget? Politiques, droits et responsabilités dans le processus budgétaire] Overseas Development Institute: London. <http://www.odi.org.uk/rights/Publications/budget.pdf>

OCDE-CAD, 2005, Système de notification des pays créanciers sur les activités d'aide. Activités d'aide visant l'égalité homme-femme 1999-2003- Volume 2005-6, Éditions OCDE, Paris.

ONU-DAES, 2008. Projet de document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, 28 juillet 2008. http://74.125.47.132/search?q=cache:Kbk57XEXRN8J:www.un.org/esa/ffd/doha/draftoutcome/DraftOutcomeDoc_French.pdf+%22projet+de+document+final+de+la+conf%C3%A9rence+internationale+de+suivi+sur+le+financement+du+d%C3%A9veloppement%22&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=be&lr=lang_fr

ONU - Division de la promotion de la femme, 2008. Commission de la condition de la femme. Rapport sur les travaux de la cinquante-deuxième session. Conseil économique et social, Documents officiels, 2008, Supplément no 7. Nations Unies, New York. <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N08/290/63/PDF/N0829063.pdf?OpenElement>

Oxford Policy Management/Social Development Direct/working together ltd. Making aid more effective through gender, rights and inclusion: evidence from implementing the Paris Declaration. [Améliorer l'efficacité de l'aide par l'égalité hommes-femmes, les droits et l'inclusion: indications résultant de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.] Juin http://www.opml.co.uk/policy_areas/aid_policy/effective_aid.html

Schech, Susanne et Sanjuga Vas Dev. 2007. Justice de genre: la nouvelle démarche de la Banque mondiale concernant les personnes pauvres? *Development in Practice*, 17, 1: 14-26. http://www.developmentinpractice.org/fr/apc_af-v17n1x542448.html?index=yes

Schneider, Geoff, et Jean Shackelford. 1998. Ten principles of feminist economics: a modestly proposed antidote. [Dix principes d'économie féministe: un antidote proposé avec modestie] www.facstaff.bucknell.edu/gschnedr/FemPrclps.htm

Schneider, Katrin. 2007. Public finance management, including gender-responsive budgeting. [Gestion des finances publiques, y compris la budgétisation sensible à la dimension de genre] Division des Nations Unies pour la promotion de la femme. 52ème session du CSF. Document d'expert EGM/FFGE/2007/EP.3 http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/financing_gender_equality/ExpertPapers/EP.%203%20Schneider.pdf

Sharp, Rhonda. 2007. Gender responsive budgets (GRB's) have a place in financing gender equality and women's empowerment. [Les budgets sensibles à la dimension de genre ont leur place dans le financement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes] Division des Nations Unies pour la promotion de la femme. 52ème session du CSF. Document d'expert EGM/FFGE/2007/EP.4. http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/financing_gender_equality/ExpertPapers/EP.4%20Sharp.pdf

van Staveren, Irene. 2008. The gender bias of the poverty reduction strategy framework. [Le biais du genre du cadre stratégique de réduction de la pauvreté] *Review of International Political Economy* 15, 2: 289-313.

Stotsky, Janet G. 2006. Gender and its relevance to macroeconomic policy: a survey. [Le genre et son importance pour les politiques macroéconomiques: un survol] *IMF Working Paper* 06/233, October. <http://www.imf.org/External/pubs/ft/wp/2006/wp06233.pdf>

Tonguthai, Pawadee. 2007. Financing for development, gender equality, and the followup to the Monterrey Consensus. [Le financement du développement, l'égalité des sexes et le suivi du Consensus de Monterrey] Division de l'ONU pour la promotion de la femme. 52ème session du CSF. Document d'expert EGM/FFGE/2007/BP.2. http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/financing_gender_equality/ExpertPapers/EP.2%20Tonguthai.pdf

UNIFEM. 2006 Promouvoir l'égalité entre les sexes dans les nouvelles modalités de l'aide et les partenariats, Document de réflexion d'UNIFEM, mars 2006 http://unifem.org/attachments/products/PromotingGenderEqualityInNewAidModalities_fre.pdf

-----. 2006. Promouvoir l'égalité entre les sexes dans les nouvelles modalités de l'aide et les partenariats: Expériences recueillies en Afrique. Document de réflexion d'UNIFEM, juillet 2006. http://unifem.org/attachments/products/NewAidModalitiesAfrica_fra.pdf

-----, 2007. Le développement des capacités pour la promotion de l'égalité entre les sexes, dans l'optique de l'efficacité de l'aide. Enseignements dégagés des consultations sous-régionales en Afrique. Document de réflexion d'UNIFEM, septembre 2007, http://unifem.org/attachments/products/GenderEqualityInAidEffectiveness_AfricaLessons_fra.pdf

-----, 2007. Promoting gender equality in the aid effectiveness agenda in Asia Pacific: engaging the principles of the Paris Declaration. [Promouvoir l'égalité entre les sexes dans l'agenda de l'efficacité de l'aide En Asie Pacifique: appliquer les principes de la Déclaration de Paris] UNIFEM Discussion Paper, Novembre http://www.unifem.org/attachments/products/AidEffectiveness_AsiaPacific_eng.pdf

-----, 2008. Gender equality for development effectiveness: national development planning in the Commonwealth of Independent States. [Égalité des sexes pour l'efficacité du développement: planification nationale du développement dans la Communauté des Etats indépendants] UNIFEM Discussion Paper, janvier. http://www.unifem.org/attachments/products/AidEffectiveness_CEECIS_eng.pdf

-----, 2008. Financing gender equality is financing development. [Financer l'égalité des sexes, c'est financer le développement] UNIFEM Discussion Paper, février, http://www.unifem.org/campaigns/csw/2008/documents/FinancingGenderEqualityIsFinancingDevelopment_eng.pdf

Williams, Mariama. 2007a. Financing development, democracy and gender equality. [Financement du développement, de la démocratie et de l'égalité des sexes] Commonwealth Foundation: London.

-----, 2007b. Financing for gender equality and the empowerment of women: some theoretical and practical issues from a trade and macroeconomic policies perspective. [Financement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes: questions théoriques et pratiques sous l'angle des politiques commerciales et macroéconomiques] Division de l'ONU pour la promotion de la femme. 52ème session du CSF. Document d'expert EGM/FFGE/2007/BP.15.h http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/financing_gender_equality/ExpertPapers/EP.15%20Williams.pdf

WIDE. 2008. Position statement for the fifty-second session of the Commission on the Status of Women (CSW). [Énoncé de principes pour la cinquante-deuxième session de la Commission sur le statut de la femme] http://62.149.193.10/wide/download/CSW%202008_WIDE%20Position%20Paper.pdf?id=579.

Women's Working Group on Financing for Development. 2008. Formal submission to the Financing for Development review process. Women's Consultation on FFD, 16-17 June. Updated 1 July. [Groupe de travail des femmes sur le financement du développement. Soumission officielle à la procédure d'examen du Financement du développement. Consultation des femmes sur le FDD, 16-17 juin. Mise à jour le 1er juillet.] http://www.un.org/esa/ffd/doha/hearings/civilsociety/WC_submission.pdf

Wood, Bernard, Dorte Kabell, Nansozi Muwanga et Francisco Sagasti. 2008. Évaluation de la mise en œuvre de la déclaration de Paris. Première phase. Rapport de synthèse. Copenhague, juillet 2008. http://www.diis.dk/graphics/Subweb/paris_evaluation_web/files/pdf/fr/FR-rapport-chap1-5.pdf



Nations Unies
2009